

L'ERAFP s'engage aux côtés des DRH des trois fonctions publiques

Paris, le 22 novembre 2012 – L'Établissement de retraite additionnelle de la fonction publique (ERAFP) s'engage aux côtés des principaux DRH des trois fonctions publiques pour sa première conférence institutionnelle « Retraite Additionnelle et Fonction Publique ».

Après sept années d'existence, le Régime de retraite additionnelle de la fonction publique (RAFP) est devenu un acteur majeur de l'épargne retraite des fonctionnaires.

Seul régime commun à l'ensemble des trois fonctions publiques, le RAFP, créé par la loi portant réforme des retraites de 2003, permet aux fonctionnaires de bénéficier d'une retraite additionnelle calculée sur les primes, heures supplémentaires et autres revenus accessoires.

Avec bientôt 14 milliards d'actifs sous gestion, le RAFP est d'ores et déjà reconnu comme un investisseur de long terme ISR de référence. Sa politique ISR s'applique à toutes les classes d'actifs et à tous les actifs. Mise en œuvre selon une approche dite *best in class*, elle ne comporte pas de biais sectoriel mais souhaite, au contraire, encourager au sein de tous les secteurs les émetteurs qui dégagent de bonnes performances ISR ou consentent des efforts qui leur permettent de progresser.

Pourtant, le Régime souffre d'un déficit de notoriété notable auprès des employeurs et agents cotisants.

Fort de ce constat, l'ERAFP renoue avec les conférences institutionnelles. Organisées dans le cadre d'une politique active de communication, ces conférences permettront de réaffirmer le positionnement original du RAFP, régime de retraite qui allie performance, responsabilité sociale et volonté de préserver l'équité intergénérationnelle.

Réunissant les principaux DRH de chacune des trois fonctions publiques, la première conférence institutionnelle « Retraite Additionnelle et Fonction Publique » sera l'occasion d'échanger sur les questions de la retraite, les besoins de financement à long terme de l'économie ou encore la contribution que l'ERAFP pourrait apporter à leur couverture.

Cette première édition se tiendra à Paris, le 28 novembre prochain.

L'ERAFP : premier fonds de pension public français et investisseur institutionnel 100 % ISR

Avec près de 14 milliards d'actifs investis dans leur intégralité suivant une démarche 100% socialement responsable, l'ERAFP se place au premier rang européen des investisseurs institutionnels ISR. Dès la création du régime en 2005, le Conseil d'administration a fait le choix d'optimiser la performance de son portefeuille d'actifs financiers dans le respect des principes ISR. Signataire des Principes d'investissement responsable de l'ONU, l'ERAFP a adopté, en mars 2006, une Charte ISR, reposant sur les cinq valeurs suivantes : Etat de droit et droits de l'homme ; Progrès social ; Démocratie sociale ; Environnement ; Bonne gouvernance et transparence.

L'ERAFP est également l'un des plus importants fonds de pension publics au monde en termes d'affiliés avec près de 4,6 millions de bénéficiaires, 45 000 employeurs et près de 1,7 milliards d'euros de cotisations collectées par an. Régime de retraite obligatoire, par points, l'Établissement gère, depuis le 1^{er} janvier 2005, les droits à une retraite additionnelle pour les fonctionnaires de l'Etat, des collectivités territoriales et du secteur public hospitalier.

Pour plus d'informations sur l'ERAFP : www.rafp.fr

Contact presse :

communication@erafp.fr ; 01.58.50.96.36/75